

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Association DEFI MECATRONIC**

Adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant de la Ville

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des objectifs de redéveloppement économique engagés sur le territoire « Seine-Amont », il est proposé de soutenir la création de la « grappe d'entreprises DEFI MECATRONIC ».

Ce soutien accompagne la montée en puissance de l'association MECATRONIC SEINE AMONT, créée en 2000, labellisée Système Productif Local (SPL) par la DATAR<sup>1</sup> et soutenue dès son origine par la ville d'Ivry et d'autres partenaires institutionnels.

DEFI MECATRONIC est une association loi 1901 dont les statuts ont été approuvés le 27 janvier 2012.

Elle a pour objet de fédérer à l'échelle de l'Ile-de-France, avec un ancrage territorial en Seine Amont, les entreprises ayant pour buts communs de répondre à des besoins de conception et de réalisation de produits complexes dans le domaine de la mécanique.

Par complexe s'entend la mise en oeuvre de différentes techniques et compétences, les dimensions d'originalité, de créativité industrielle et de novation.

DEFI MECATRONIC est issue d'un projet commun des SPL MECATRONIC SEINE AMONT et MIREM, du sud de la Seine et Marne, créé sur la thématique de la maintenance industrielle et de la robotique.

Afin de disposer de la dimension régionale nécessaire à la poursuite de leur développement, les deux SPL ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet « grappe d'entreprises de la DATAR », dont DEFI MECATRONIC est lauréat depuis janvier 2012.

DEFI MECATRONIC est également membre de SOL'IAGE, grappe d'entreprises en gérontechnologie du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, développant ainsi des synergies mutuelles.

La grappe DEFI MECATRONIC s'inscrit dans la démarche de redéveloppement économique de ce territoire engagé maintenant depuis plusieurs années, avec la réalisation de projets tels le réseau d'entreprises du pôle Charles Foix (dénommé aujourd'hui SOL'IAGE), le Matériau-pôle Paris Seine-Amont, la structuration d'une filière Arts Médiatiques, le pôle eau et le projet AQUA FUTURA.

---

<sup>1</sup> DATAR : [délégation à l'aménagement du territoire et de l'action régionale.](#)

Cela illustre à nouveau la volonté des collectivités locales et en particulier de la ville d'Ivry de hisser ce territoire à l'une des premières places du moteur et du dynamisme économique et de l'emploi de la région parisienne.

Ainsi, la ville d'Ivry souhaite continuer à apporter son soutien à ces actions auparavant menées par l'association MECATRONIC SEINE AMONT et désormais l'association DEFI MECATRONIC par l'octroi d'une subvention votée dans le cadre de la délibération relative aux subventions municipales soumise au présent Conseil municipal.

Les statuts de l'association DEFI MECATRONIC prévoient une adhésion de droit, exonérée de cotisation pour les acteurs institutionnels apportant un soutien financier à l'association, ce qui est le cas de notre ville, qui pourra participer ainsi à la gouvernance de l'association.

Au regard des éléments développés ci-dessus, je vous propose :

- d'adhérer à l'association DEFI MECATRONIC et d'en approuver les statuts,
- de désigner le représentant de la Ville pour siéger à l'assemblée générale de ladite association.

P.J. : - statuts,  
- charte.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Association DEFI MECATRONIC**

Adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant de la Ville

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'intérêt de conduire des actions de développement économique pour la Ville et le territoire Seine-Amont,

considérant l'engagement de longue date de la Ville pour le développement du Système Productif Local (SPL) « MECATRONIC SEINE AMONT »,

considérant que les associations MECATRONIC SEINE AMONT et MIREM, labellisées SPL par la DATAR, ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet « grappe d'entreprises de la DATAR » et ont ainsi donné naissance à l'association DEFI MECATRONIC,

vu la labellisation par la DATAR du SPL MECATRONIC et MIREM en « grappe d'entreprises DEFI MECATRONIC » en date du 21 janvier 2012,

considérant que l'association DEFI MECATRONIC s'inscrit dans une démarche de redéveloppement économique du territoire francilien, avec un ancrage territorial en Seine Amont, avec la réalisation de projets tels que le réseau d'entreprises du pôle Charles Foix (SOL'IMAGE), le Matériaupôle Paris Seine Amont, la structuration d'une filière Arts Médiatiques, le pôle eau et le projet Aqua Futura,

considérant ainsi l'intérêt local que représente la grappe d'entreprises DEFI MECATRONIC en tant qu'appui au tissu économique, à l'innovation et au transfert de technologies en particulier pour les PMI du domaine de la mécanique de précision, de l'électronique, de la plasturgie,

vu sa délibération en date du 16 février 2012 attribuant une subvention à l'association DEFI MECATRONIC,

vu les statuts et la charte des entreprises membres de cette association, approuvés par son assemblée générale en date du 27 janvier 2012, ci-annexés,

vu l'article 4 des statuts prévoyant que les acteurs institutionnels financeurs de la grappe sont membres de droits de l'association et dispensés de cotisation,

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'adhérer à l'association DEFI MECATRONIC et en APPROUVE les statuts.

(par 39 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions)

**ARTICLE 2 :** DESIGNNE pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association DEFI MECATRONIC :

- Nicolas RAMEAU.

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012